

# 6.9

## Information sur les valeurs en circulation

---

---

## 6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

### 6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

### 6.9.2 Dispenses

#### Fondation Universitas du Canada

Vu la demande présentée par la Fondation Universitas du Canada (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 juillet 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'Autorité est l'autorité principale (l'« autorité principale »);

vu les articles 34 et 35 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« placement en cours » : le placement en cours aux termes du prospectus;

« prospectus » : le prospectus de l'émetteur en date du 12 juillet 2006;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une prorogation des délais prévus aux paragraphes 2) et 3) du premier alinéa de l'article 34 de la Loi jusqu'au 10 octobre 2007 et 20 octobre 2007 respectivement (la « prorogation de délai demandée ») ayant pour effet de prolonger la durée du placement en cours;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la prorogation de délai demandée.

Décision n°: 2007-MC-1560

### 6.9.3 Refus

Aucune information.

### 6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

#### Bell Canada International Inc.

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Bell Canada International Inc.

Décision n°: 2007-MC-1650

### **Clean Power Income Fund**

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Clean Power Income Fund.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-1628

### **Coastal Value Fund Inc.**

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Coastal Value Fund Inc.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-1616

### **6.9.5 Divers**

Aucune information.